



ÉTUDIANTS, UNE BOURSE, UN LOGEMENT C'EST LE MOMENT !

Faites votre demande
du 15 janvier au 15 mai 2019
en saisissant votre Dossier social étudiant
sur messervices.etudiant.gouv.fr



La demande de bourse et/ou logement est formulée par l'intermédiaire du Dossier Social Etudiant (DSE). Une procédure en ligne et unique via le portail messervices.etudiant.gouv.fr

Saisissez votre DSE du 15 janvier au 15 mai 2019 pour la rentrée 2019/2020

Avant de commencer la saisie, préparez :

L'avis fiscal 2018 sur les revenus 2017 de la famille

Vos vœux d'études dans les académies de votre choix

Au total, vous pouvez effectuer **4 vœux dans des académies différentes.**

Vos préférences de logement étudiant. Si vous souhaitez vous informer en amont, consultez les détails sur le site web du Crous qui correspond à votre futur lieu d'études. Pendant votre saisie, trouvez la liste de toutes les résidences universitaires situées à proximité. Une fiche descriptive précisera le montant du loyer et des charges pour l'année en cours, ainsi que les éléments de confort disponibles.

Connectez-vous à messervices.etudiant.gouv.fr, l'entrée unique

Saisissez votre DSE sur internet, en suivant attentivement les instructions données, écran par écran (aides demandées, vœux d'études, renseignements vous concernant, etc.).

Pour que votre dossier soit validé, vous devez impérativement **aller jusqu'au dernier écran**. En cas de déconnection imprévue, il vous faudra reprendre l'ensemble de la saisie depuis le début.

À la fin de votre saisie, un mail de confirmation de dépôt de votre demande de bourse vous est envoyé. **Le dossier vous sera transmis par courrier électronique (en pièce jointe) sous 48 heures**, par le Crous de l'académie où vous faites actuellement vos études. Il sera votre interlocuteur unique durant l'instruction de votre dossier, même si vous souhaitez étudier dans une autre académie.

Renvoyez votre DSE et les pièces justificatives sous 8 jours

À réception de votre dossier par courriel, vérifiez les informations et imprimez votre dossier. Complétez-le ou modifiez de façon manuscrite si nécessaire. **Retournez le dossier signé, avec les pièces justificatives demandées**, en suivant les instructions de la notice.

Vous n'aurez qu'**un seul dossier à envoyer**. En cas de vœux dans d'autres académies, votre Crous d'origine transfère par procédure informatique votre dossier aux Crous des académies concernées.

Attention ! Votre demande de bourse sera prise en compte à la date de retour de ce dossier papier à l'adresse indiquée, accompagné de tous les documents demandés.

La notification devient définitive quand le Crous a reçu le justificatif de votre inscription.